

MAIRIE
LE THEIL DE BRETAGNE

Tél. 02.99.47.74.07
Mail : mairie.leteildebretagne@wanadoo.fr

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020

Travaux d'extension du cimetière : modification du dossier de consultation des entreprises pour le lot 2 « gros-œuvre, carrelage, faïence ».

Le Conseil Municipal accepte la modification du cahier des charges concernant la construction du columbarium avec un liseré en brique sur la longueur du mur au niveau de la base des cases et après vote, par 9 voix pour et 4 voix contre, décide un décalage de 10 cm (formant tablette) devant les cases funéraires et à l'unanimité décide de demander un devis près de l'entreprise Bardou pour la fourniture des portes des cases en métal thermolaqué.

SMICTOM : présentation du rapport d'activité 2018.

Le Conseil Municipal après vote, 4 abstentions, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport présenté.

Viabilisation de terrains : vente du lot C situé 14 rue Abbé Maignan.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la vente du lot C à M. et Mme Denis et Chantal Aubert domiciliés à Chateaugiron au prix de 59 625 € ht soit 71 550 € ttc.

Demande des Consorts Amoureux (propriétaires n° 3 rue Robert Lequerré) pour création d'un droit de passage (servitude) sur la propriété communale 1 rue Robert Lequerré (Résidence de Bon Abri)

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de créer un droit de passage en faveur de la propriété située au n°3 rue Robert Lequerré, les frais étant à la charge des demandeurs.

Urbanisme : mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour mise en place d'un PUP pour le lotissement de M. et Mme Marc Aubin.

Le Conseil Municipal accepte la convention proposée par le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré pour 6 demi-journées soit la somme de 2 100 € pour accompagner la collectivité dans l'étude à la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) pour ce lotissement.

Réserve foncière : projet d'acquisition du terrain de M. Jean Haslé aux Croisettes, point sur le dossier. Demande de remboursement des frais engagés.

Le Conseil Municipal, suite au compromis signé avec une société d'aménagement par M. Haslé préalablement à l'accord de vente donné à la Commune, et après vote, 2 abstentions, demande à l'unanimité des suffrages exprimés le conseil d'un avocat pour la suite à donner ce dossier.

Urbanisme. Droit de Prémption Urbain : Examen de 2 Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter les biens suivants :

- bien situé 8 Allée des Tilleuls, parcelle ZN n° 239,
- bien situé 18 Allée des Tilleuls, parcelle ZN n° 249.

Résidence de Bon Abri : location de l'appartement n° 2.

Le Conseil Municipal accepte la location de l'appartement T1 bis d'une surface de 31.03 m² et d'un loyer de 182.81€ à M. Tristan Goulias et Melle Cindy Coquelin à compter du 15 janvier 2020.

Ressources Humaines : transfert du personnel de la bibliothèque à Roche aux Fées Communauté. Modification du tableau des effectifs de la collectivité.

Le Conseil Municipal accepte le transfert de l'agent communal de la bibliothèque à Roche aux Fées Communauté à compter du 1^{er} janvier 2020 et modifie le tableau des effectifs de la collectivité en conséquence (10 agents à compter de cette date).

Ressources Humaines : révision de la participation aux dépenses de protection sociale des agents au titre de la prévoyance « maintien de salaire ».

Le Conseil Municipal après vote, 2 abstentions, accepte à l'unanimité des suffrages exprimés de revaloriser la participation forfaitaire mensuelle versée aux agents de 5.80 € à 10 € (alignement sur la Communauté de Communes).